

Orsay, Le 2 avril 2020

Monsieur Abdel-Kader GUERZA
Sous-Préfet de Palaiseau
Sous-Préfecture de Palaiseau
Avenue du Général de Gaulle
91125 Palaiseau

N/réf : DM/MP/2020-119

A l'attention de Monsieur Nicolas Lelion.

Objet : DUP de Corbeville
Demande de prorogation

Monsieur le Préfet,

Par arrêté préfectoral n° 2015-SP2-BAIE-030 du 29 juillet 2015, l'aménagement du secteur de Corbeville porté par l'EPA Paris-Saclay, sur le territoire des communes d'Orsay et Saclay a été déclaré d'utilité publique au bénéfice de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF). L'EPFIF intervient pour le compte de l'EPA Paris-Saclay dans le cadre d'une convention foncière du 13 octobre 2014 qu'il a passée avec la communauté d'agglomération Paris-Saclay, les communes d'Orsay et de Saclay et l'Etablissement public Paris-Saclay.

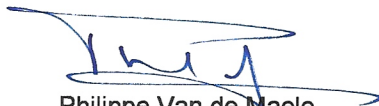
La déclaration d'utilité publique doit s'éteindre à l'échéance d'une période de 5 années, soit le 29 juillet 2020, sauf prorogation prévue à l'article L 121-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le foncier privé au sein du périmètre déclaré d'utilité publique n'ayant été exproprié que partiellement à ce jour, il me paraît indispensable de proroger cette déclaration d'utilité publique, pour une nouvelle période de 5 années, afin que l'EPFIF soit en capacité d'exproprier les dernières emprises privées qui s'avèreront nécessaires à la réalisation du projet porté par l'EPA Paris-Saclay.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre un arrêté de prorogation de cette DUP, pour une période de 5 années.

Dominique Macé, Directeur foncier à l'EPA Paris-Saclay, se tient à disposition des services de la sous-préfecture pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe Van de Maele
Directeur général

P.J. : Arrêté de DUP du 29 juillet 2015
Rapport de présentation

Copie : Monsieur Gilles Bouvelot - Directeur général de l'EPFIF